

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021-2022

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

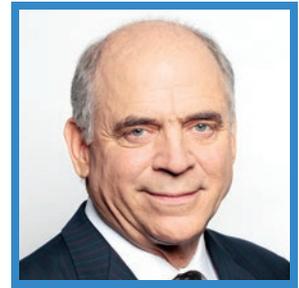
Rapport annuel de gestion 2021-2022
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Dépôt légal — 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : (version imprimée) 978-2-550-93233-8
ISBN : (PDF) 978-2-550-93234-5

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec

MESSAGE DU MINISTRE



Québec, novembre 2022

Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Parmi les principaux résultats obtenus par le Ministère en 2021-2022, notons la poursuite des mesures pour la relance de l'économie du Québec, la création d'emplois de qualité ainsi que l'appui aux secteurs stratégiques et aux régions. De plus, je tiens à souligner le lancement de plusieurs stratégies et projets structurants visant à favoriser le développement économique du Québec, dont :

- la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2021-2024 ;
- la Stratégie québécoise de l'aérospatiale — Horizon 2026 ;
- la désignation des deux premières zones d'innovation ;
- la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif.

Par ailleurs, les états financiers du Fonds du développement économique, du fonds Capital ressources naturelles et énergie et du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Pierre Fitzgibbon'. The signature is fluid and cursive, written over a white background.

Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministre responsable du Développement économique régional
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Québec, novembre 2022

Monsieur Pierre Fitzgibbon

Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
Ministre responsable du Développement économique régional
Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan stratégique 2020-2023, son Plan annuel de gestion des dépenses 2021-2022, sa Déclaration de services à la clientèle et son Plan d'action de développement durable 2020-2022. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. De plus, il respecte les différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

En 2021-2022, le Ministère a assuré une saine gestion des crédits qui lui avaient été accordés. Il a développé de nouveaux services en ligne avec une préoccupation constante pour la pertinence, l'efficacité et la pérennité de ses interventions de même que leur déclinaison dans toutes les régions du Québec. Les équipes du Ministère ont aussi contribué à soutenir l'économie du Québec dans le contexte parfois difficile de la pandémie de COVID-19.

Je remercie le personnel du Ministère pour l'engagement continu ainsi que le professionnalisme dont il a fait preuve dans la réalisation de notre mission et des mandats qui nous sont confiés par le gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,



David Bahan

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
PRÉAMBULE	7
1. L'ORGANISATION	9
1.1 L'organisation en bref	9
1.2 Faits saillants	11
2. LES RÉSULTATS	16
2.1 Plan stratégique 2020-2023	16
2.2 Déclaration de services à la clientèle	30
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	31
3.1 Utilisation des ressources humaines	31
3.2 Utilisation des ressources financières	33
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	36
4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES	37
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	37
4.2 Développement durable	38
4.3 Occupation et vitalité des territoires	39
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	39
4.5 Accès à l'égalité en emploi	40
4.6 Allègement réglementaire et administratif	43
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	46
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	47
4.9 Égalité entre les femmes et les hommes	48
4.10 Politique de financement des services publics	48
4.11 Fonds d'investissement	51

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Nous sommes responsables des résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Économie et de l'Innovation. La présente déclaration porte sur l'exactitude ainsi que la fiabilité des données et des contrôles afférents de ce dernier.

Ce rapport :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations du Ministère ;
- présente ses objectifs, ses réalisations et les résultats qu'il a atteints ;
- contient des données objectives, exemptes d'erreurs et vérifiables.

Nous attestons que le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du Ministère reproduit fidèlement les résultats qu'il a obtenus au regard de ses engagements.

À notre connaissance, les données et les contrôles afférents sont fiables et sont conformes à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2022.



David Bahan
Sous-ministre



Richard Masse
Sous-ministre adjoint aux politiques économiques
et aux affaires extérieures



Alexandre Vézina
Sous-ministre adjoint à l'entrepreneuriat et
à la compétitivité des entreprises et des régions



Jonathan Gignac
Sous-ministre adjoint aux industries stratégiques
et aux projets économiques majeurs



Marie Fortier
Directrice générale
de l'administration



Mathieu Gervais
Sous-ministre adjoint
à la science et à l'innovation



François Maxime Langlois
Directeur général de la performance
et des affaires institutionnelles

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Québec, novembre 2022

Monsieur David Bahan

Sous-ministre
Ministère de l'Économie et de l'Innovation
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la préparation et de la divulgation de ces données ainsi que des explications afférentes incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Nous avons effectué notre examen en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Nos travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de cet examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le présent Rapport annuel de gestion 2021-2022 n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de l'audit interne,



Sébastien Lapierre

PRÉAMBULE

Le 20 octobre 2022, le ministère de l'Économie et de l'Innovation est devenu le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Le présent rapport annuel de gestion couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 et contient une reddition de comptes basée sur la structure ministérielle en vigueur au 31 mars 2022. Il fait état des résultats atteints en 2021-2022 en lien avec les engagements du ministère de l'Économie et de l'Innovation découlant de son Plan stratégique 2020-2023, de son Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) 2021-2022, de sa Déclaration de services à la clientèle et de son Plan d'action de développement durable 2020-2022. De plus, ce rapport présente les mandats, les actions et l'utilisation des ressources du ministère de l'Économie et de l'Innovation, et ce, en date du 31 mars 2022.

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Notre énoncé de mission

Le Ministère a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation. Son action, notamment par ses conseils au gouvernement, vise à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de prospérité durable.

Nos mandats

Pour réaliser sa mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration des sommes qui lui sont confiées, en concertation avec les instances reconnues, afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique ;
- appui au développement de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et entreprises d'économie sociale) ainsi qu'aux entrepreneurs (création, développement et transfert d'entreprises) ;
- appui au développement des différents secteurs économiques et à l'accompagnement des entreprises dans leur transformation numérique ;
- conception et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide ;
- coordination des interventions gouvernementales relativement aux zones d'innovation ;
- coordination gouvernementale des travaux d'allègement réglementaire ;
- délivrance d'attestations et de certificats relatifs aux crédits d'impôt et aux congés fiscaux sous sa responsabilité et administration de lois ;
- élaboration d'offres intégrées et coordination des interventions gouvernementales pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs ;
- élaboration des positions et défense des intérêts du Québec lors de la négociation ou de la mise en œuvre d'accords commerciaux et défense des intérêts du Québec et des entreprises québécoises lors de différends commerciaux ;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de recherche, de science, de technologie et d'innovation ;
- orientation et coordination de la promotion à l'étranger des produits et des services québécois ;
- orientation et coordination de la prospection d'investissements, de l'expansion des marchés et de la concrétisation des activités qui en découlent ;
- promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie afin de contribuer au développement ainsi qu'au soutien d'une culture scientifique et de l'innovation auprès des entreprises ;
- soutien aux milieux académiques et aux centres de recherche contribuant à la mise en place de conditions favorables à la recherche, au transfert de connaissances et à la commercialisation des résultats de cette recherche.

Notre clientèle et nos partenaires

Le Ministère travaille principalement avec les entrepreneurs et les entreprises, de même qu'avec des partenaires des milieux économiques, sociaux, culturels, technologiques et de la chaîne de l'innovation. Qu'ils appartiennent aux milieux institutionnels ou à des organismes publics ou privés, la clientèle et les partenaires du Ministère viennent d'horizons divers, dont :

- les entreprises privées, soit les petites ou moyennes entreprises (PME), les grandes entreprises, les coopératives et les entreprises d'économie sociale ;
- les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ;
- les établissements d'enseignement primaire ou secondaire, les établissements d'enseignement supérieur (collèges et universités) et les centres d'éducation des adultes ;
- les municipalités régionales de comté (MRC) et les communautés métropolitaines ;
- les organismes d'intermédiation et de valorisation de la recherche, les centres et plateformes de recherche, les consortiums de recherche, les centres collégiaux de transfert de technologie, les incubateurs et accélérateurs d'entreprises de même que les organismes de promotion de la culture scientifique et de la culture de l'innovation ;
- les organismes de développement économique, les associations sectorielles et les grappes, les pôles et les créneaux d'excellence ;
- les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux ;
- les représentations du Québec hors Québec ainsi que les ministères et organismes (MO) à vocation économique ou de soutien à l'innovation de pays étrangers ;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre, les MO du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

Les sociétés d'État et les organismes

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants : la Commission de l'éthique en science et en technologie, Investissement Québec (IQ), la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ainsi que les trois Fonds de recherche du Québec (Nature et technologies, Santé, Société et culture).

Notre énoncé de vision

Être un partenaire reconnu pour son expertise unique ainsi que pour la pertinence et l'efficacité de ses interventions pour la réussite des entreprises, réalisées en synergie avec les différents acteurs concernés.

Notre énoncé de valeurs

- **La collaboration** : entre nous et avec nos partenaires.
- **La créativité** : pour trouver des solutions et innover.
- **L'engagement** : dans notre travail et à l'égard de nos clientèles.
- **La proactivité** : pour relever les défis et nous dépasser.

Le Ministère adhère aussi aux valeurs de l'administration publique québécoise que sont la compétence, l'intégrité, l'impartialité, la loyauté et le respect.

Chiffres clés au 31 mars 2022

Chiffres clés	Description
525	Employés
1 572,1 M\$	Dépenses prévues
2,5 G\$ ¹	Financement accordé dans le cadre du Fonds du développement économique
2,0 G\$	Ventes fermes hors Québec pour les entreprises appuyées
354,3 M\$	Aides financières accordées pour des projets visant une hausse de la productivité des entreprises
5,2 G\$	Investissements directs étrangers attirés par IQ et nos partenaires

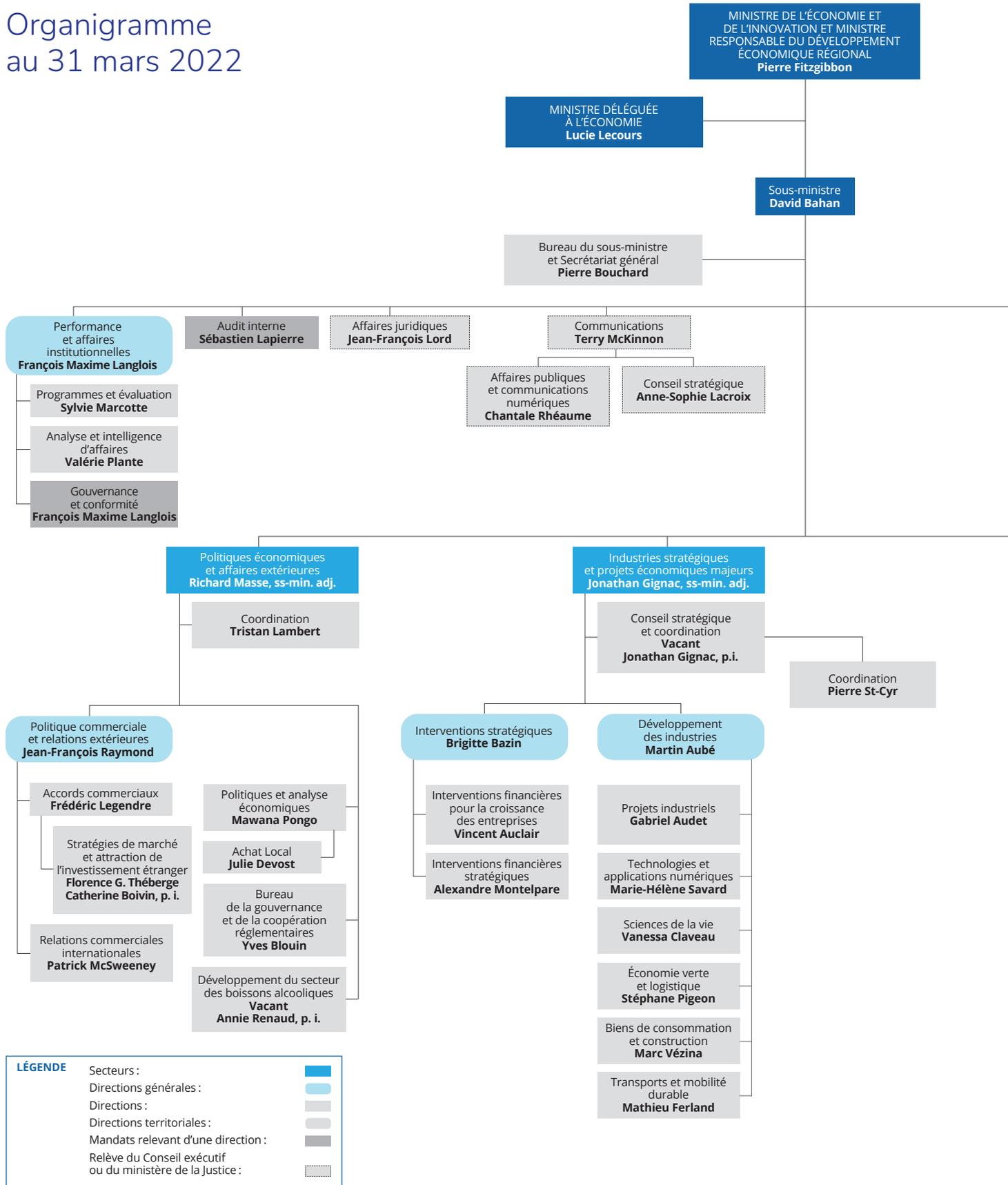
1.2 Faits saillants

Le Québec a connu les contrecoups économiques de la pandémie de COVID-19, qui sévit partout dans le monde depuis deux ans. Le gouvernement du Québec a dû prendre différentes mesures, dont la fermeture temporaire d'entreprises et de commerces non essentiels. En 2021-2022, le Ministère a continué de soutenir les entreprises et les entrepreneurs en déployant rapidement de l'aide d'urgence afin de les aider à traverser les périodes d'incertitude ou à relancer leurs activités.

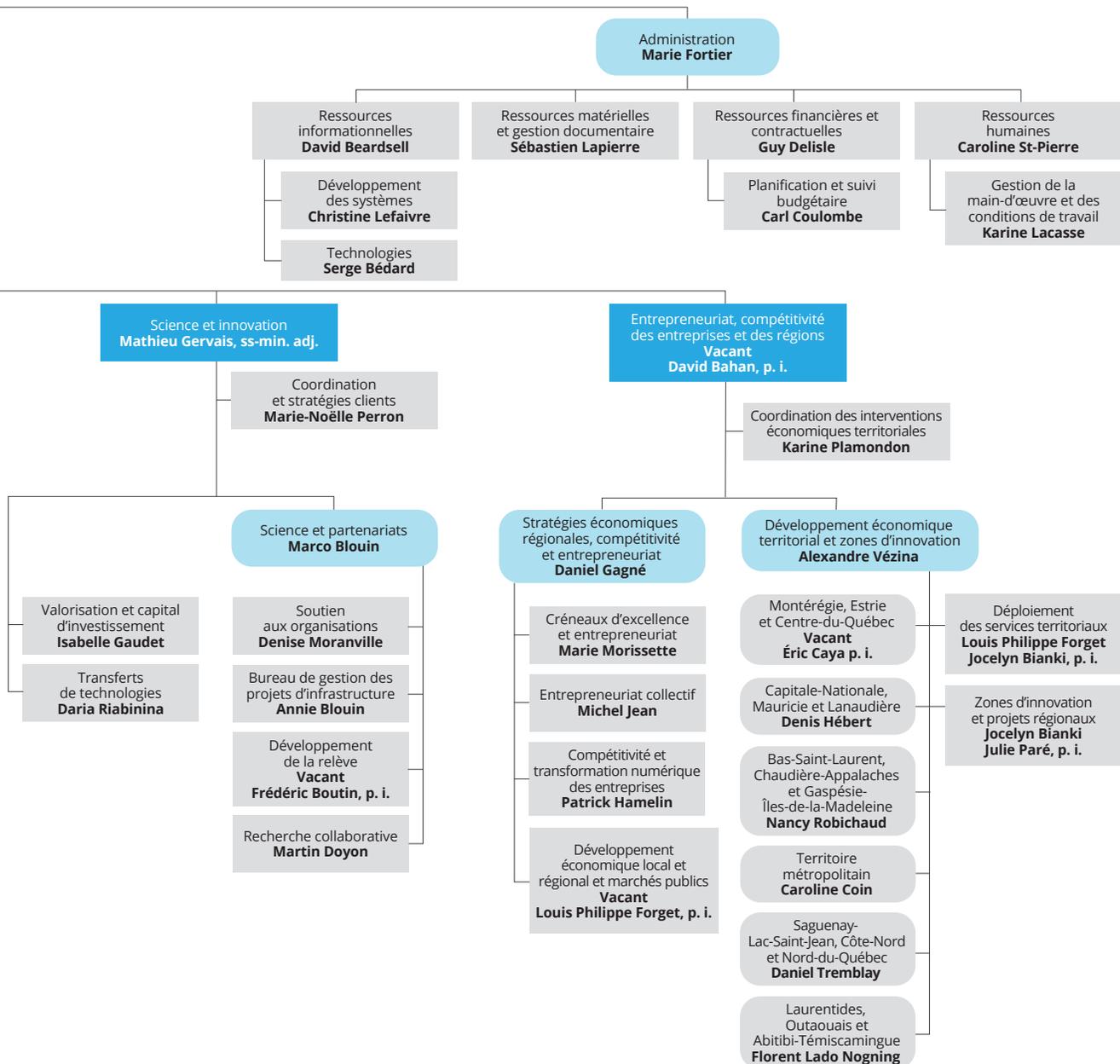
De plus, pour soutenir activement la relance économique, le Ministère a notamment fait connaître des commerçants, des producteurs et des artisans d'ici avec la campagne Achetons québécois, lancée en novembre 2021. Il a également coordonné, en février 2022, la désignation officielle des deux premières zones d'innovation du Québec, qui regroupent des acteurs de la recherche, de l'industrie ainsi que des milieux de l'enseignement et de l'entrepreneuriat. Les zones d'innovation contribueront au développement d'une économie québécoise forte, durable et prospère. Finalement, par le biais de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2021-2024 et de la Stratégie québécoise de l'aérospatiale — Horizon 2026, toutes deux publiées en 2021-2022, il poursuit son soutien à deux secteurs pour lesquels le Québec dispose d'une expertise enviable et qui sont porteurs pour son développement économique.

1. La valeur totale des projets soutenus est de 10,6 G\$.

Organigramme au 31 mars 2022



Organismes relevant du ministre de l'Économie et de l'Innovation	
Investissement Québec Guy LeBlanc, président-directeur général	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour Maurice Richard, président-directeur général
Fonds de recherche du Québec Rémi Quirion, scientifique en chef	Commission de l'éthique en science et en technologie Jocelyn Maclure, président



Quelques résultats 2021-2022 en un coup d'œil

525

employés au
31 mars 2022

51% de femmes
49% de hommes
86% de taux
de fidélisation

1 572,1 M\$

de dépenses
prévues

5,9 G\$

en investissements privés
non résidentiels

288

projets visant
une hausse de
la productivité

354,3 M\$
en aides financières

1,7 G\$
en coût total des projets

2 973

projets soutenus dans
des MRC non urbaines

393,5 M\$
en aides financières

1 602,5 M\$
en coût total des projets

5,2 G\$

en investissements directs étrangers
attirés au Québec

4 132

emplois créés
ou maintenus
en recherche
et innovation

6 781

entreprises et
entrepreneurs ayant
utilisé les services d'un
organisme de soutien
à l'entrepreneuriat

409

projets d'entrepreneuriat
et d'économie sociale

29,2 M\$
en aides financières

208,9 M\$
en coût total des projets

2,0 G\$

en ventes fermes sur les marchés hors
Québec générées par les entreprises soutenues

571

projets de recherche
visant l'innovation

135,0 M\$
en aides financières

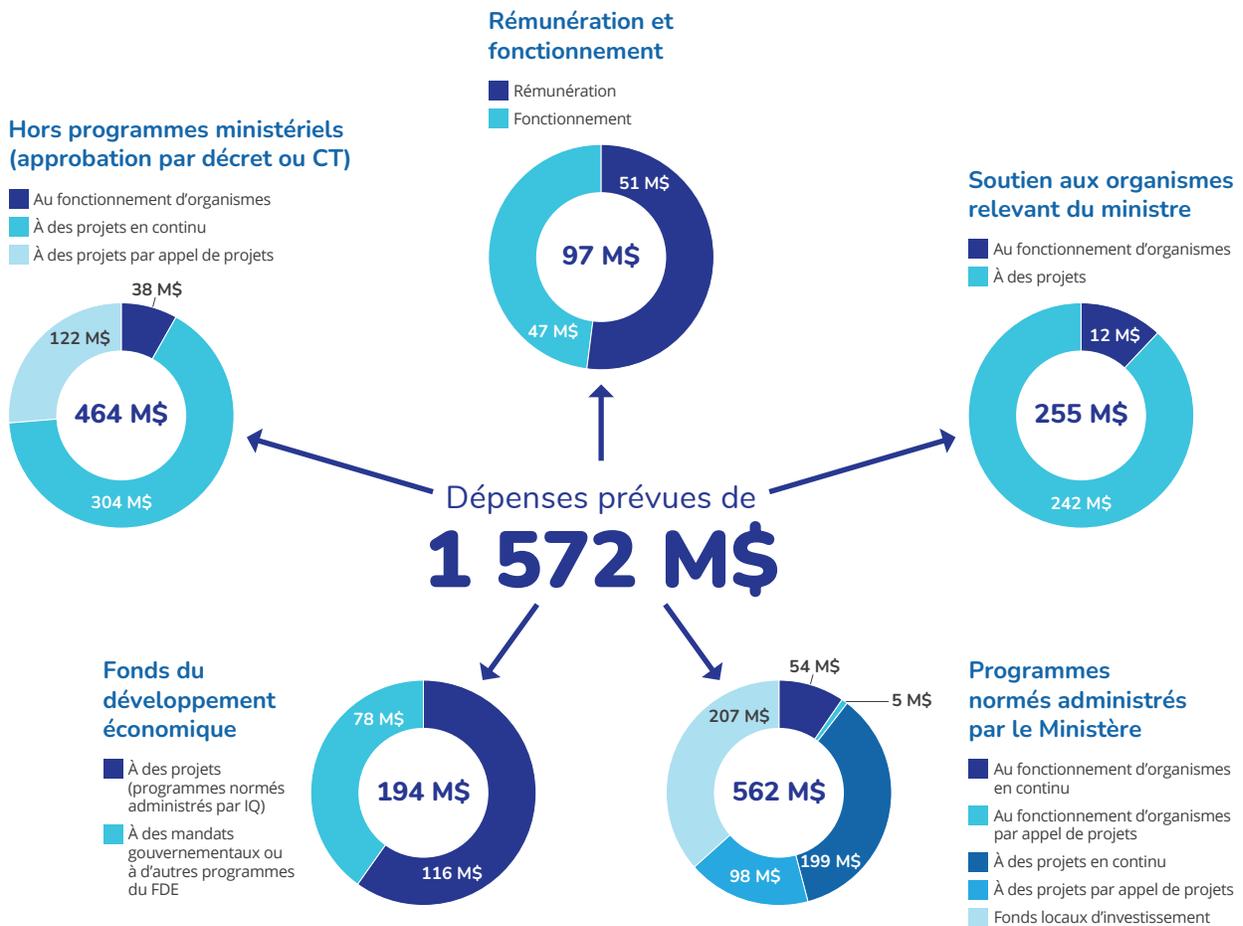
283,6 M\$
en coût total des projets

231,7 M\$

alloués à 5 fonds d'investissement
en capital de risque

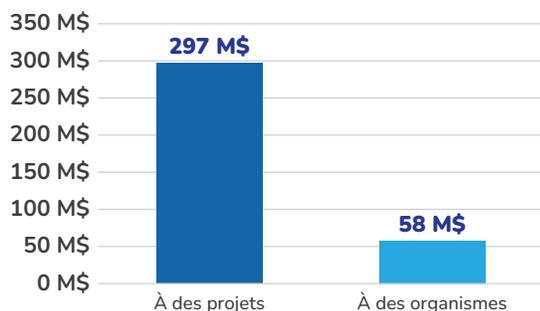
670,0 M\$
de capitalisation visée

Estimation de la répartition de l'enveloppe budgétaire ministérielle par types d'interventions



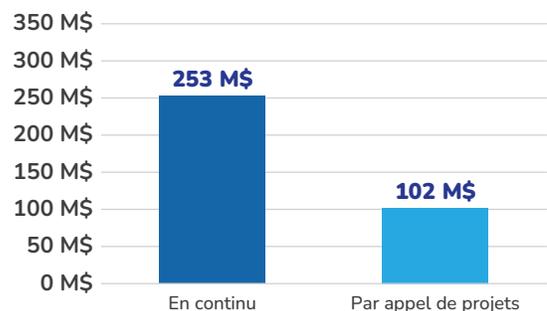
Estimation de la répartition des débours des aides financières des programmes administrés par le Ministère par types et modes d'attribution

Aides financières des programmes normés* administrés par le Ministère par type de soutien



* Les Fonds locaux d'investissement sont exclus.

Aides financières des programmes normés* administrés par le Ministère par mode d'attribution



* Les Fonds locaux d'investissement sont exclus.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique 2020-2023

Résultats relatifs au Plan stratégique 2020-2023

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2023

Orientation 1 : Contribuer à un environnement propice au développement d'une économie prospère

Axe 1. La recherche et l'innovation				
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
A. Accroître la capacité d'innovation des entreprises et des organisations par la recherche	1. Ratio des apports des partenaires, dans les projets de recherche visant l'innovation, par rapport à l'aide financière accordée	1,5	1,6	19
B. Contribuer au développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée	2. Nombre d'emplois créés ou maintenus en recherche et innovation qui sont soutenus	2 850	4 132	20

Orientation 2 : Favoriser l'accroissement de la productivité et l'essor durable des entreprises et des régions

Axe 2. La croissance des entreprises				
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
C. Stimuler le développement de l'entrepreneuriat	3. Ratio des apports des partenaires, dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée	4,5	6,2	21
D. Appuyer les entreprises dans leurs démarches d'exportation et de diversification des marchés	4. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues 	50 %*	105 %	22
	5. Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et États-Unis générées par les entreprises soutenues 	20 %*	87 %	
E. S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement aux entreprises	6. Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque 	12 %	21 %	23

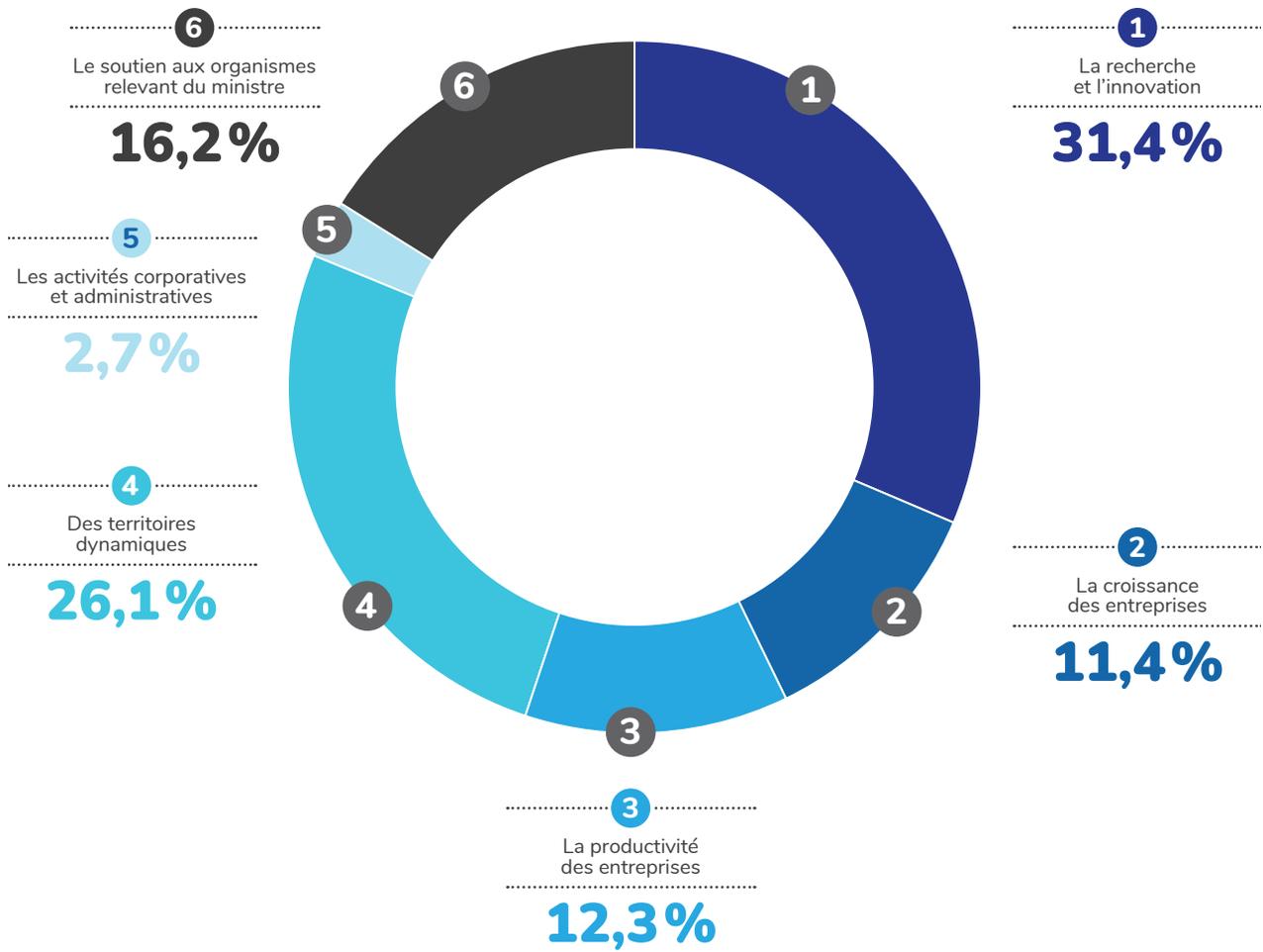
Axe 3. La productivité des entreprises				
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
F. Accélérer les investissements des entreprises	7. Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées 	15 %*	84 %	24
	8. Pourcentage de la valeur de l'intervention sous une forme autre que la subvention	90 %	91,9 %	
G. Soutenir la réalisation de projets visant à hausser la productivité	9. Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises 	30 %	31 %	26
	10. Ratio des apports des partenaires, dans les projets visant une hausse de la productivité des entreprises, par rapport à l'aide financière accordée	3,0	3,9	
Axe 4. Des territoires dynamiques				
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Page
H. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	11. Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines	31,5 %	32 %	27
	12. Ratio des apports des partenaires, dans les interventions réalisées dans des MRC non urbaines, par rapport à l'aide financière accordée	3,1	3,1	
I. Accroître les investissements étrangers	13. Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par IQ et nos partenaires 	20 %	29,3 %	29

* Les cibles ont été revues à la hausse.

Sommaire des résultats 2021-2022 relatifs aux autres priorités ministérielles

Résultats attendus	Résultats 2021-2022
Annonce de la mise en place d'une première zone d'innovation en 2021	Deux premières zones d'innovation désignées en février 2022
Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025	Plan d'action rendu public en décembre 2020
Taux annuel de fidélisation du personnel permanent de 80 %	Taux de fidélisation de 86 %
Un total de 60 programmes, organismes, stratégies, plans d'action et mesures évalués pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou l'efficience d'ici le 31 mars 2023	17 programmes, organismes, plans d'action et mesures évalués pour un total de 38

Adéquation des ressources² pour la réalisation du Plan stratégique



2. Le graphique présente une estimation du pourcentage des budgets de rémunération, de fonctionnement et de transfert associés à la réalisation de chaque axe. Deux catégories ont été ajoutées, soit les activités corporatives et administratives ainsi que le soutien aux organismes relevant du ministre.

Résultats détaillés 2021-2022 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2020-2023

ENJEU 1 : UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI CRÉE DES OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT ET GÉNÈRE DE LA RICHESSE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Orientation 1 : Contribuer à un environnement propice au développement d'une économie prospère

OBJECTIF A : ACCROÎTRE LA CAPACITÉ D'INNOVATION DES ENTREPRISES ET DES ORGANISATIONS PAR LA RECHERCHE

Contexte lié à l'objectif : L'innovation en entreprise permet des gains de productivité, une diminution des coûts de production ainsi qu'une augmentation de la capacité de rétention et d'attraction des ressources humaines. L'investissement dans des projets de recherche permet au Ministère de contribuer à l'émergence, à la consolidation et au déploiement d'une économie du savoir. À cet effet, le Ministère s'intéresse particulièrement aux retombées de l'aide financière accordée aux divers projets et organismes soutenus. Il vise également, par ses programmes, à accroître la contribution de ses différents partenaires à la recherche. La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022 vient renforcer son action.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Assurer le développement des infrastructures de recherche et d'innovation ainsi que de plateformes de recherche technologique ;
- Poursuivre l'appui aux projets d'innovation et de commercialisation dans les entreprises pour contribuer à améliorer leur productivité et leur compétitivité ;
- Soutenir les projets de recherche et d'innovation réalisés en collaboration avec des partenaires québécois et étrangers et contribuer à la valorisation de la recherche publique.

Indicateur 1 : Ratio des apports des partenaires, dans les projets de recherche visant l'innovation, par rapport à l'aide financière accordée

Mesure de départ : 1,4 (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1,4	1,5	1,55
Résultats	1,8 Atteinte	1,6 Atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, un montant de 135,0 M\$ a été accordé par le Ministère pour la réalisation de 571 projets de recherche visant l'innovation et totalisant des investissements de 283,6 M\$, dont :

- 224 projets soutenus par l'entremise du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation ;
- 181 projets soutenus en vertu du programme NovaScience ;
- 162 projets soutenus dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat.

Pour sa part, le programme Innovation, intégré au Fonds du développement économique, a permis d'appuyer 268 projets, totalisant des investissements de 241,5 M\$, grâce à un apport financier de 65,8 M\$.

La mise en œuvre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027 (SQRI²), lancée au printemps 2022, contribuera à accroître davantage les retombées des activités de recherche dans l'ensemble de l'écosystème de recherche et d'innovation.

OBJECTIF B : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MAIN-D'ŒUVRE HAUTEMENT QUALIFIÉE

Contexte lié à l'objectif : Dans une économie du savoir, la disponibilité d'une main-d'œuvre hautement qualifiée est essentielle pour favoriser la création de richesse. C'est pourquoi il est important de développer les talents et les compétences de la relève de même que d'encourager celle-ci afin de répondre aux besoins des employeurs et de favoriser la création d'entreprises innovantes. Le Ministère soutient la science, la recherche et l'innovation par son financement des trois Fonds de recherche du Québec, de la promotion de la culture scientifique, du fonctionnement d'organismes et de divers projets de recherche entrepris par des organismes ou des entreprises. Cela permet, entre autres, la promotion de la formation en science ainsi que le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et son insertion sur le marché du travail, partout au Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Contribuer à une meilleure adéquation formation-emploi afin d'augmenter la disponibilité et l'insertion sur le marché du travail d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Indicateur 2 : Nombre d'emplois créés ou maintenus en recherche et innovation qui sont soutenus

Mesure de départ : 2 700 (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2 800	2 850	2 900
Résultats	3 697 Atteinte	4 132 Atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Les projets en recherche et innovation soutenus par le Ministère ont permis de créer et de maintenir 4 132 emplois. De ce nombre :

- 1 219 emplois ont été créés dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat ;
- 1 210 emplois l'ont été dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation ;
- 763 emplois l'ont été dans le cadre du programme NovaScience ;
- 691 emplois l'ont été dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 — Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation ;
- 249 emplois l'ont été dans le cadre de la mesure Stages d'innovation en entreprise, réalisée en collaboration avec Mitacs.

Orientation 2 : Favoriser l'accroissement de la productivité et l'essor durable des entreprises et des régions

OBJECTIF C : STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT

Contexte lié à l'objectif : Pour favoriser l'accompagnement des entrepreneurs et le financement de leurs projets, la reconnaissance de l'apport des jeunes et des personnes issues de la diversité ainsi que la valorisation de tous les modèles d'entreprises, le Ministère poursuit la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022 et du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025. Ils contiennent des mesures visant à offrir aux entreprises individuelles ou collectives les outils financiers et l'accompagnement nécessaires à leur développement et adaptés à leurs besoins. Ces outils financiers, majoritairement de nature remboursable, contribuent principalement au financement de projets de démarrage, d'expansion, de redressement ou de consolidation et de transfert. Ainsi, c'est principalement en s'engageant financièrement dans la réalisation de ces projets et en participant à l'attraction de partenaires financiers que le Ministère appuie le développement de l'entrepreneuriat partout au Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 et du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2017-2022.

Indicateur 3 : Ratio des apports des partenaires, dans des projets d'entrepreneuriat, par rapport à l'aide financière accordée

Mesure de départ : 4,4 (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	4,4	4,5	4,6
Résultats	4,4 Atteinte	6,2 Atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, 29,2 M\$ ont été accordés pour la réalisation de 409 projets d'entrepreneuriat et d'économie sociale, dont les coûts totaux s'élèvent à 208,9 M\$.

Au cours de l'année, 81 483 entrepreneurs ont fréquenté les organismes soutenus par le Ministère à l'occasion d'événements, d'ateliers de formation et de diverses autres activités d'orientation ou de réseautage. De ce nombre, 6 781 ont profité d'un accompagnement sous forme de services-conseils ou de mentorat ou encore d'un accompagnement financier. Ces services ont été offerts à des entrepreneurs en provenance de toutes les régions et certains étaient spécifiquement destinés aux clientèles suivantes : femmes entrepreneures, jeunes entrepreneurs, entrepreneurs issus de la diversité, cédants, repreneurs d'entreprises ou entrepreneurs ayant des difficultés d'accès aux sources de financement traditionnelles.

Finalement, le Ministère a élaboré le Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025, lancé au printemps 2022.

OBJECTIF D : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LEURS DÉMARCHES D'EXPORTATION ET DE DIVERSIFICATION DES MARCHÉS

Contexte lié à l'objectif : Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a appuyé le développement de marchés des entreprises et a participé activement à l'ensemble des travaux de négociation d'accords commerciaux visant à favoriser le commerce et à améliorer l'accès à de nouveaux marchés. Le Ministère contribue à l'accompagnement personnalisé des entreprises exportatrices québécoises en collaboration avec ses partenaires, dont Investissement Québec et le réseau des représentations du Québec au Canada et à l'étranger. Il favorise également la mise en place de mesures de soutien afin de permettre à ces entreprises d'exporter davantage. De plus, le Ministère appuie l'ambition des entreprises et donne au Québec une véritable impulsion vers les marchés hors Québec. Il travaille à stimuler la croissance des exportations, notamment grâce au Plan d'action pour la relance des exportations.

À la lumière des résultats obtenus en 2020-2021, qui se sont avérés supérieurs aux attentes, des modifications ont été apportées aux cibles relatives à cet objectif. Ainsi, les cibles pour 2021-2022 et 2022-2023 ont été rehaussées en ce qui concerne les indicateurs 4 et 5 du Plan stratégique 2020-2023, qui portent sur les exportations et la diversification des marchés.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Développer l'intelligence d'affaires en commerce international et en attraction d'investissements étrangers ;
- Déployer un plan d'action pour la relance des exportations.



Indicateur 4 : Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec générées par les entreprises soutenues³

Mesure de départ : 955 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0 %	50 %	90 %
Résultats	26 % Atteinte	105 % Atteinte	



Indicateur 5 : Taux de croissance de la valeur des ventes fermes hors Québec et États-Unis générées par les entreprises soutenues³

Mesure de départ : 447 M\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0 %	20 %	35 %
Résultats	23 % Atteinte	87 % Atteinte	

3. Ces résultats excluent les projets uniques d'une valeur de plus de 20 % de la cible annuelle.

Explication des résultats obtenus en 2021-2022

En 2021-2022, 3 202 accompagnements et appuis financiers ont permis aux entreprises québécoises d'exporter leurs produits vers d'autres marchés. Par rapport à la mesure de départ, la valeur des ventes fermes au Canada (hors Québec) et à l'étranger générées par les entreprises soutenues a atteint 1 954 M\$ et celle au Canada (hors Québec) et à l'étranger excluant les États-Unis a atteint 837 M\$.

Les ventes fermes ont été réalisées sur les territoires suivants :

- 57 % aux États-Unis ;
- 34 % en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique latine ;
- 9 % au Canada (hors Québec).

Le Ministère a mis en œuvre des actions du Plan d'action pour la relance des exportations. Il a notamment collaboré avec Investissement Québec pour le lancement du Programme de soutien à la commercialisation et à l'exportation, qui vise à accélérer la capacité de commercialisation et d'exportation des entreprises. Par ailleurs, le Ministère maintient son appui financier aux organismes régionaux de promotion des exportations dans leurs activités de soutien aux entreprises de leurs régions. Il continue également à soutenir financièrement les agences de promotion des investissements directs étrangers.

Le Ministère collabore à la production d'analyses stratégiques et collecte des données sur les investissements directs étrangers. Cela lui permet de cibler et de prioriser des marchés ou des secteurs d'activité à fort potentiel ainsi que d'informer le gouvernement du Québec sur les investissements étrangers.

De plus, le Ministère assume la responsabilité, pour le gouvernement, des dossiers en matière de politique commerciale, y compris les activités de négociation. Pour remplir ce mandat, il a participé, en 2021-2022, à toutes les négociations de même qu'aux travaux liés aux accords de commerce international et interprovincial.

Le Ministère a notamment :

- continué à défendre les positions du Québec relativement à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique, entré en vigueur en juillet 2020, en maintenant sa collaboration avec le gouvernement fédéral ;
- travaillé sur les enjeux liés à la maximisation des retombées économiques au Québec des marchés publics et sur l'accès, pour les fournisseurs québécois, aux contrats publics américains ;
- mis de l'avant les intérêts du Québec à la suite du lancement des négociations commerciales entre le Canada et le Royaume-Uni en vue d'un accord de libre-échange permanent.

OBJECTIF E : S'ASSURER DE LA DISPONIBILITÉ D'UNE OFFRE DE CAPITAL D'INVESTISSEMENT AUX ENTREPRISES

Contexte lié à l'objectif : L'accès aux capitaux tout au long de la chaîne de financement représente un élément essentiel pour les entreprises, notamment lors des périodes critiques que représentent l'amorçage et le démarrage. Ce sont en effet les stades d'investissement et de financement qui attirent le moins les investisseurs privés en raison de leur niveau élevé de risque et de l'accompagnement intensif et spécialisé requis. De plus, l'accès au capital dans certains secteurs d'activité présente un défi, notamment en raison d'une masse critique d'entreprises insuffisante pour attirer des investisseurs privés. L'augmentation du nombre d'entreprises ayant accès à des capitaux témoignera de la part active que prennent le Ministère et Investissement Québec dans ce domaine.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- S'assurer de la disponibilité d'une offre de capital d'investissement tout au long de la chaîne de développement des entreprises afin de favoriser leur croissance.



Indicateur 6 : Taux de croissance du nombre d'entreprises financées en capital de risque

Mesure de départ : 38 entreprises

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	12 %	15 %
Résultats	-29 % Non atteinte	21 % Atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

En 2021-2022, 46 entreprises ont été financées aux stades de l'amorçage, du démarrage et du postdémarrage, soit 21 % de plus que la mesure de départ.

D'ailleurs, entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, des investissements du gouvernement du Québec totalisant 231,7 M\$, par l'entremise du Fonds du développement économique, ont été approuvés dans 5 fonds d'investissement. Ces investissements visent à soutenir la chaîne de financement des entreprises de différents secteurs économiques, de l'amorçage à la croissance, ainsi que l'émergence de nouveaux gestionnaires. La capitalisation totale visée pour ces fonds est de 670,0 M\$.

OBJECTIF F : ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, vise à augmenter les investissements privés non résidentiels des entreprises dans une perspective d'accroissement de la productivité et de la compétitivité ainsi que de développement durable. Par la mise en place de mesures, il s'assure d'attirer et de maintenir au Québec les grandes entreprises et d'inciter les donneurs d'ordres à réaliser, sur le territoire québécois, des projets structurants en partenariat avec les entreprises locales notamment. Il soutient aussi la compétitivité des entreprises dans leurs efforts de modernisation et de productivité, afin de les amener, entre autres, à tirer parti des occasions d'affaires associées au phénomène de l'externalisation des grandes entreprises et à contrer ainsi la vive concurrence des pays émergents dans ce domaine. Bien que le Ministère offre parfois des contributions financières non remboursables aux organismes et aux entreprises du Québec, il privilégie les formes d'aide comme les prêts, les garanties de prêt ou les prises de participation, notamment lorsqu'il soutient des projets d'investissement.

À la lumière du résultat de l'indicateur 7 pour 2020-2021, qui s'est avéré supérieur aux attentes, des modifications ont été apportées aux cibles ainsi qu'à la mesure de départ relatives à cet objectif. En effet, la mesure de départ est basée dorénavant sur la moyenne des trois années précédant la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2023. De plus, les cibles pour 2021-2022 et 2022-2023 ont été rehaussées.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Soutenir financièrement la réalisation de projets d'investissements privés ;
- Appuyer la réalisation d'investissements en assurant la coordination et la concertation des intervenants publics.



Indicateur 7 : Taux de croissance de la valeur des investissements privés non résidentiels des entreprises financées

Mesure de départ : 3,2 G\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0 %	15 %	45 %
Résultats	58 % Atteinte	84 % Atteinte	

Indicateur 8 : Pourcentage de la valeur de l'intervention sous une forme autre que la subvention

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	90 %	90 %	90 %
Résultats	90,7 %⁴ Atteinte	91,9 % Atteinte	

Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, a financé des projets d'investissements privés non résidentiels d'une valeur totale de 5,9 G\$.

Par ailleurs, en 2021-2022, le Ministère a contribué aux premiers investissements réalisés dans le cadre du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ), doté d'une enveloppe de 1 G\$. Ces investissements se font sous la forme d'une participation dans les entreprises ou de fonds qui présentent un fort potentiel de croissance ou un caractère stratégique pour l'économie québécoise. Ces entreprises bénéficient ainsi d'un accompagnement visant à favoriser leur croissance et le maintien de leur siège social au Québec.

Avec les modifications apportées en février 2022 au programme ESSOR, le Ministère élargit notamment l'admissibilité à ce programme de façon à inclure un plus grand nombre de secteurs, avec pour objectif de favoriser la concrétisation de projets d'investissement au Québec tout en accroissant la productivité des entreprises québécoises.

Enfin, le gouvernement du Québec a mis de l'avant la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie. Le Ministère poursuit la mise en œuvre de cette stratégie, qui a principalement pour but de renforcer la position du Québec dans la chaîne de valeur mondiale des batteries, de l'extraction minière à la fabrication des composants clés.

4. La méthode de calcul de l'indicateur a été améliorée afin de refléter davantage les aides financières accordées dans le cadre du Fonds du développement économique (FDE). Ainsi, la donnée de 2020-2021 a été ajustée afin d'obtenir une base comparable.

OBJECTIF G : SOUTENIR LA RÉALISATION DE PROJETS VISANT À HAUSSER LA PRODUCTIVITÉ

Contexte lié à l'objectif : Les gains de productivité sont un des déterminants les plus importants de l'accroissement de la richesse. L'augmentation de la productivité passe d'abord par l'instauration d'un environnement d'affaires qui encourage les entreprises à intensifier la recherche et le développement ainsi qu'à innover au regard des produits, des services et des processus organisationnels, à investir dans les machines, les équipements de pointe et les logiciels, notamment dans les technologies numériques, de même qu'à promouvoir la formation du capital humain et à renforcer les compétences des travailleurs. Par ses actions, le Ministère, en collaboration avec Investissement Québec, contribue à accélérer la concrétisation de projets d'investissement dans le cadre de l'implantation ou de l'expansion d'entreprises et à cibler des partenaires clés qui pourront y prendre part. Il contribue aussi à aider les entreprises à investir dans leur modernisation en vue d'améliorer leur productivité et leur compétitivité, à soutenir les projets numériques d'entreprises exerçant des activités à valeur ajoutée ainsi qu'à favoriser les nouveaux investissements en recherche et développement par les entreprises.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Déployer une offensive de transformation numérique des entreprises ;
- Poursuivre la réalisation de mesures porteuses, notamment pour les secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, des sciences de la vie, des technologies propres, de l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable ainsi que de l'électrification des transports ;
- Poursuivre les actions visant à favoriser un meilleur accès des entreprises québécoises aux marchés publics.



Indicateur 9 : Proportion du nombre de projets financés visant une hausse de la productivité des entreprises

Mesure de départ : 24 %

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	25 %	30 %	33 %
Résultats	28 % Atteinte	31 % Atteinte	

Indicateur 10 : Ratio des apports des partenaires, dans les projets visant une hausse de la productivité des entreprises, par rapport à l'aide financière accordée

Mesure de départ : 2,6

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2,6	3,0	3,25
Résultats	3,0 Atteinte	3,9 Atteinte	

Explication des résultats obtenus en 2021-2022

En 2021-2022, 31 % des projets financés par le Ministère et Investissement Québec avaient comme objectif une hausse de la productivité des entreprises. Par ailleurs, le Ministère a accordé 354,3 M\$ pour la réalisation de 288 projets visant une augmentation de cette productivité, pour des investissements totalisant 1,7 G\$.

Dans le cadre de l'Offensive de transformation numérique, 74,3 M\$ ont été octroyés dont 57,8 M\$ à 19 projets qui permettront de sensibiliser plus de 56 000 entreprises à l'importance d'adopter un virage numérique et d'accompagner près de 5 000 d'entre elles dans leurs démarches de transformation numérique.

De plus, deux stratégies sectorielles ont été dévoilées au cours de l'année, soit la Stratégie québécoise de l'aérospatiale (SQA) — Horizon 2026 et la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium (SQDA) 2021-2024. Des crédits de 334 M\$ et de 475 M\$ respectivement ont été alloués pour soutenir la croissance et la compétitivité des deux secteurs industriels stratégiques liés à ces stratégies.

- Un des trois axes d'intervention de la SQA est de renforcer les chaînes de valeur et de les propulser à l'international, notamment en améliorant la performance des entreprises.
- Quant à la SQDA, elle a notamment pour objectif de renforcer la compétitivité de la filière québécoise, de stimuler les investissements et de mettre en valeur l'aluminium du Québec.

En février 2022, le Ministère a lancé une nouvelle mouture du programme ESSOR. Ce programme vise, entre autres, le financement d'immobilisations et d'équipements permettant d'augmenter la productivité ou la production par une transition technologique innovante ou l'acquisition de nouvelles technologies.

Les initiatives découlant de ce programme soutiennent des projets à la fine pointe de la technologie dans leurs secteurs respectifs et contribuent à la compétitivité des entreprises québécoises et à leur reconnaissance sur la scène internationale.

Finalement, afin de propulser les PME des régions sur les marchés publics, le Ministère a octroyé 4 M\$ pour coordonner les premiers Défis Innovation Québec. Ces défis visent à répondre aux enjeux spécifiques d'approvisionnement des MO par le développement de solutions innovantes. Ils favoriseront un accroissement de la modernisation des services publics tout en offrant des occasions d'affaires aux entreprises québécoises, qui pourront ainsi accélérer la commercialisation de leurs innovations.

OBJECTIF H : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS ET DE LEURS ENTREPRISES

Contexte lié à l'objectif : Bien que le Ministère accorde une attention particulière à la relance des centres-villes, il déploie son action partout au Québec avec pour ambition d'assurer la pérennité et la vitalité des entreprises et des régions. Il travaille de concert avec des partenaires publics et privés afin d'allier les forces de chacun pour contribuer au développement économique de toutes les régions et à la prospérité de leurs entreprises. En étroite collaboration avec ces partenaires, le Ministère investit dans les MRC non urbaines pour encourager leur essor et la concrétisation des projets économiques des entreprises situées sur leurs territoires, notamment en participant à l'attraction de partenaires financiers dans les projets qu'il soutient.

Les actions du PAGD en lien avec cet objectif sont les suivantes :

- Reconnaître les premières Zones Innovation Québec ;
- Mettre en œuvre le réseau Accès entreprise Québec.

Indicateur 11 : Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines

Mesure de départ : 31 % (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	31 %	31,5 %	32 %
Résultats	33,5 % Atteinte	32,0 % Atteinte	

Indicateur 12 : Ratio des apports des partenaires, dans les interventions réalisées dans des MRC non urbaines, par rapport à l'aide financière accordée

Mesure de départ : 2,9

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	3,0	3,1	3,2
Résultats	2,8 Non atteinte	3,1 Atteinte	

Explication des résultats obtenus en 2021-2022

Sur l'ensemble des aides financières accordées par le Ministère, 32 % l'ont été dans des MRC non urbaines afin de contribuer au développement économique de toutes les régions du Québec. Ainsi, 2 973 projets ont été soutenus dans ces MRC grâce à un financement de 393,5 M\$ et à des investissements totalisant 1 602,5 M\$.

En 2021-2022, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de plusieurs mesures en matière de développement économique local et régional qui se sont traduites, notamment, par l'attribution :

- de 30,0 M\$ à 3 villes pour la décontamination et la valorisation de terrains stratégiques ;
- de 25,0 M\$ à 19 villes pour la relance des centres-villes ;
- de 12,9 M\$ pour les Halles d'innovation et de formation avancée (HIFA) dans le cadre de la mesure Soutien à des projets innovants sur le territoire du Québec ;
- de 6,3 M\$ à 63 projets liés aux créneaux et pôles d'excellence dans le cadre du Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence ;
- de 5,6 M\$ à 89 projets dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales pour les régions de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

En ce qui concerne la mise en place du réseau Accès entreprise Québec, près de 200 nouvelles ressources sont maintenant disponibles pour accompagner les entreprises.

En date du 31 mars 2022, 51 projets sur les 109 issus du mandat de réflexion sur les priorités régionales pour la relance économique étaient réalisés ou en cours de réalisation.

Finalement, en février 2022, le Ministère a reconnu les deux premières zones d'innovation du Québec, soit Sherbrooke quantique et Technum Québec. Ces premières zones représentent des investissements de 690,0 M\$ sur cinq ans, dont 155,7 M\$ proviennent du gouvernement du Québec. Pour obtenir la reconnaissance de Zones d'innovation Québec, chaque demande doit suivre un processus d'analyse et d'accompagnement faisant appel à l'expertise de plusieurs MO. Au 31 mars 2022, 32 plans d'affaires avaient été transmis au Ministère pour la création de zones d'innovation.

OBJECTIF I : ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Contexte lié à l'objectif : L'augmentation des investissements directs étrangers constitue un élément moteur du développement économique du Québec et l'un des principaux indicateurs de son attractivité économique. La prospection d'investissements directs étrangers est devenue un incontournable pour les États et les agences de développement des économies développées. En cette matière, le Ministère a pour responsabilité d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales, entre autres. Les retombées de ses interventions, menées en collaboration avec Investissement Québec, se concrétisent par la valeur des investissements étrangers. Ceux-ci comprennent les investissements en immobilisations, les dépenses d'exploitation et la masse salariale des emplois créés ou sauvegardés pour un projet d'implantation ou d'expansion d'une multinationale canadienne (hors Québec) ou internationale au Québec.

L'action du PAGD en lien avec cet objectif est la suivante :

- Coordonner les différents intervenants impliqués dans la promotion et la prospection des investissements étrangers.



Indicateur 13 : Taux de croissance de la valeur des investissements étrangers attirés par IQ et nos partenaires

Mesure de départ : 4,0 G\$ (moyenne des trois dernières années)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	0 %	20 %	40 %
Résultats	2,5 % Atteinte	29,3 % Atteinte	

Explication du résultat obtenu en 2021-2022

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, le travail d'Investissement Québec (IQ), de Montréal International et de Québec International, soutenus financièrement par le Ministère, a permis d'attirer sur le territoire québécois plus de 130 projets d'investissements directs étrangers d'une valeur totale de 5,2 G\$. Par rapport à la mesure de départ de 4,0 G\$, ce résultat représente une croissance de 29,3 %.

Plus de 40 % des projets d'investissements étrangers au Québec en 2021, ayant été attirés par IQ ou nos partenaires, ont été réalisés dans le secteur des technologies de l'information. En outre, près de 60 % de ces projets provenaient d'entreprises établies aux États-Unis ou en France, les deux pays d'importance quant à l'origine des investissements directs étrangers puisqu'ils représentaient respectivement 36 % et 23 % de ces investissements en 2021. Enfin, plus de 60 % des projets consistaient en des réinvestissements par des filiales d'entreprises étrangères établies au Québec. Cela démontre que le suivi effectué auprès de celles-ci par IQ et nos partenaires pour appuyer l'expansion de leurs activités engendre des résultats positifs.

2.2 Déclaration de services à la clientèle

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services à la clientèle

Date de la dernière mise à jour : janvier 2022

Engagement	Indicateur	Cible	Résultats 2021-2022	Résultats 2020-2021
Traiter les dossiers liés à l'administration de lois dans les délais prescrits	Délai de 15 jours ouvrables pour le traitement des dossiers liés à l'administration de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux ⁵	Dans 90 % des cas	100 % (délai moyen de 8 jours)	100 % (délai moyen de 2 jours)
	Délai de 15 jours ouvrables pour le traitement des dossiers liés à l'administration de la Loi sur les coopératives	Dans 90 % des cas	99 % (délai moyen de 5 jours)	100 % (délai moyen de 11 jours)
Répondre aux demandes de renseignements et aux commentaires ainsi qu'aux plaintes dans les délais prescrits	Délai de 5 jours ouvrables pour répondre aux demandes de renseignements généraux et aux commentaires formulés en ligne	Dans 90 % des cas	97 % ⁶ (délai moyen de 1 jour)	94 % ⁶ (délai moyen de 3 jours)
	Délai de 5 jours ouvrables pour répondre aux plaintes	Dans 90 % des cas	100 % ⁷ (délai moyen de 4 jours)	100 % (délai moyen de 2 jours)

Au cours de l'année 2021-2022, le Ministère a procédé à l'évaluation de 17 programmes, plans d'action, organismes ou mesures. Pour sept de ces évaluations, un sondage a permis de recueillir le niveau de satisfaction des entreprises soutenues ainsi que des organismes bénéficiaires d'une aide financière. Les résultats de ce sondage montrent que 91 % des entreprises soutenues, soit 1 915 sur 2 114, et 96 % des organismes bénéficiaires, soit 161 sur 168, sont satisfaits des services offerts par ces programmes, organismes ou mesures financés par le Ministère.

5. Les demandes de dérogation en vertu de l'article 13 sont exclues.

6. Les demandes en lien avec la pandémie de COVID-19 n'ont pas été comptabilisées.

7. Le Ministère a reçu deux plaintes en 2021-2022. Après analyse, aucune plainte n'a été considérée fondée.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2021-2022	2020-2021	Écart
Administration	150	157	(7)
Politiques économiques et affaires extérieures	75	78	(3)
Industries stratégiques et projets économiques majeurs	95	99	(4)
Entrepreneuriat, compétitivité des entreprises et des régions	111	114	(3)
Science et innovation	94	95	(1)
Total	525	543	(18)

L'écart observé s'explique notamment par des postes vacants qui étaient en cours de dotation au 31 mars 2022.

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des investissements totaux destinés à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2021		2020	
	Coûts directs et salaires	Coûts indirects ⁸	Coûts directs et salaires	Coûts indirects ⁸
Favoriser le perfectionnement des compétences	393 310,89 \$	3 626,19 \$	277 099,33 \$	9 117,54 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	165 615,90 \$		79 049,55 \$	
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	207 443,97 \$		100 231,76 \$	
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	152 937,98 \$		49 159,19 \$	
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	142 789,80 \$		21 361,03 \$	

8. Les coûts indirects sont constitués des frais de déplacement liés aux formations (ex. : transport, repas, hébergement).

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2021	2020
Proportion de la masse salariale (%)	2,38	1,13
Nombre moyen de jours de formation par personne	-	-
Cadre	6,12	1,78
Professionnel	4,81	2,09
Fonctionnaire	3,07	5,12
Total	4,65	2,71
Somme allouée par personne (\$)	1 959,05	967,54

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Taux de départ volontaire (%)	14,4	12,0	17,9

Nombre de départs à la retraite inclus dans le calcul du taux de départ volontaire

	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Nombre d'employés ayant pris leur retraite au sein du personnel régulier	13	15	18

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

Emplois régionalisés au 31 janvier 2022

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 31 janvier 2022
28	8

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par programme

Budget et dépenses du Ministère par programme

Programme	Budget de dépenses 2021-2022 ^{9, 10} (000 \$) [1]	Dépenses prévues au 31 mars 2022 ^{11, 12} (000 \$) [2]	Écart (000 \$) [3] = [2] - [1]	Variation ¹³ (%)	Dépenses réelles 2020-2021 (000 \$) Source : Comptes publics 2020-2021 ¹⁴
1. Direction et administration	33 134,4	56 466,7	23 332,3	41,3	1 712,5
2. Développement de l'économie	482 222,6	729 732,5	247 509,9	33,9	629 188,0
3. Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	316 466,3	337 230,7	20 764,4	6,2	383 296,6
4. Interventions relatives au Fonds du développement économique	418 275,8	194 094,9	(224 180,9)	(115,5)	474 674,9
5. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	254 947,9	254 557,1	(390,8)	(0,2)	225 282,0
Total	1 505 047,0	1 572 081,9	67 034,9	4,3	1 714 154,0

Les dépenses prévues du portefeuille « Économie et Innovation » s'établissent à 1 572,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 67,0 M\$ par rapport au budget de dépenses 2021-2022.

9. Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2021-2022 — Crédits et dépenses des portefeuilles, mars 2021.

10. Dont 416,8 M\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie, de même que les mesures de relance de l'économie.

11. Les dépenses sont dites « prévues » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

12. Dont 375,1 M\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie, de même que les mesures de relance de l'économie.

13. Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses prévues 2021-2022.

14. Dont 463,0 M\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie, de même que les mesures de relance de l'économie.

Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2022 et le budget de dépenses 2021-2022

Au programme 1, « Direction et administration », les dépenses prévues ont excédé de 23,3 M\$ le budget de dépenses. Cet écart s'explique essentiellement par un redressement comptable imputé à ce programme à la suite de l'application de la norme comptable concernant les paiements de transfert et par des dépenses additionnelles en 2021-2022 pour des services-conseils spécialisés nécessaires pour la relance économique du Québec. Des dépenses prévues pour ce programme, un montant de 5,3 M\$ a été consacré à la gestion de la crise sanitaire et des mesures de relance économique.

Au programme 2, « Développement de l'économie », les dépenses prévues ont excédé de 247,5 M\$ le budget de dépenses. Cet écart est principalement attribuable à l'ajout de crédits additionnels liés notamment à la relance économique, au programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et à la hausse des sommes allouées pour le soutien au développement économique de la Ville de Montréal. Des 729,7 M\$ de dépenses prévues au 31 mars 2022, un montant de 293,0 M\$ a servi exclusivement à la gestion de la crise sanitaire et des mesures de relance économique.

Au programme 3, « Développement de la science, de la recherche et de l'innovation », les dépenses prévues ont excédé de 20,8 M\$ le budget de dépenses. Cet écart est dû essentiellement à des budgets additionnels alloués au financement d'infrastructures et d'activités de recherche. Des 337,2 M\$ de dépenses prévues au 31 mars 2022, un montant de 1,4 M\$ a été utilisé exclusivement pour la gestion de la crise sanitaire et des mesures de relance économique.

Au programme 4, « Interventions relatives au Fonds du développement économique », les dépenses prévues sont inférieures de 224,2 M\$ au budget de dépenses. Cet écart s'explique essentiellement par une réduction de 221,7 M\$ de la dépense de provision pour pertes sur les interventions financières administrées par Investissement Québec. Des 194,1 M\$ de dépenses prévues au 31 mars 2022, une somme de 75,4 M\$ a été consacrée à la gestion de la crise sanitaire et des mesures de relance économique.

Enfin, au programme 5, « Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation », les dépenses prévues s'établissent à 254,6 M\$, une somme comparable à celle du budget de dépenses. Des dépenses prévues du programme, un montant de 2,1 k\$ a été employé pour la gestion de la crise sanitaire et des mesures de relance économique.

Comparaison entre les dépenses prévues au 31 mars 2022 et les dépenses réelles 2020-2021

Comparativement aux dépenses réelles de 2020-2021, les dépenses prévues au 31 mars 2022 ont diminué de 142,1 M\$, soit une baisse de 8,3 %. La variation observée s'explique principalement par :

- une diminution de 280,6 M\$ au programme 4, principalement attribuable à une dépense d'affectation à un fonds spécial qui s'explique essentiellement par la comptabilisation en 2020-2021 d'une moins-value durable sur un placement ;
- des dépenses additionnelles de 54,8 M\$ au programme 1 en 2021-2022, attribuables à un redressement comptable en lien avec la norme comptable sur les paiements de transfert et à des services-conseils spécialisés nécessaires pour la relance économique du Québec ;
- des dépenses additionnelles en 2021-2022 dues à la relance économique.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

Encore cette année, plusieurs projets informatiques ont connu des avancées significatives, par exemple la mise en ligne des services suivants :

- le service de dépôt des rapports annuels des coopératives dans le cadre de la modernisation des activités de la Direction de l'entrepreneuriat collectif. Ce service permet de faciliter les démarches des coopératives auprès de l'État et de diminuer le nombre de tâches sans valeur ajoutée, cléricales ou impliquant la manipulation de papier au profit d'activités au service de notre mission ;
- la plateforme du programme Audit industrie 4.0 pour les auditeurs accrédités. Cette plateforme appuie l'Offensive de transformation numérique en soutenant adéquatement les auditeurs dans la réalisation de diagnostics numériques pour les entreprises et en permettant au Ministère d'effectuer la mesure et le suivi des résultats de la démarche liée à ce programme ;
- la plateforme de reddition de comptes des MRC pour Accès entreprise Québec. Cette plateforme contribue à diminuer le nombre de tâches sans valeur ajoutée, cléricales ou impliquant la manipulation de papier au profit d'activités au service de notre mission et permet au Ministère d'effectuer la mesure et le suivi des résultats de ce programme.

Afin d'offrir aux employés du Ministère plusieurs nouvelles fonctionnalités facilitant le partage et la collaboration, un projet visant à déployer des outils auprès de l'ensemble du personnel a été lancé au cours de l'exercice financier 2021-2022. Il s'inscrit en marge du projet gouvernemental de consolidation des centres de traitement de l'information.

De plus, en ce qui a trait à la sécurité de l'information, divers mécanismes avancés de protection ont été mis en œuvre sur tous les postes informatiques du Ministère afin de protéger davantage l'information contre les attaques de diverses natures. Une surveillance automatisée des menaces et des vulnérabilités a également été mise en place.

Enfin, un outil de prise de copies dans le nuage a été implanté pour assurer une continuité des services dans ce nouvel environnement.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2021-2022

Type d'intervention	Investissements (000 \$)	Dépenses (000 \$)
Projets ¹⁵	268,1	508,5
Activités ¹⁶	461,6	7 935,7
Total	729,7	8 444,2

15. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement.

16. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] ÷ 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	116 019	0	116 019	63,53
2. Personnel professionnel	655 613	4 566	660 179	361,48
3. Personnel infirmier	0	0	0	0
4. Personnel enseignant	0	0	0	0
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	174 065	739	174 804	95,71
6. Agents de la paix	0	0	0	0
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	0	0	0	0
Total 2021-2022	945 697	5 305	951 002	520,73
Total 2020-2021			998 159	546,55

En ce qui concerne le nombre d'heures rémunérées, le Ministère n'a pas respecté la cible fixée par le Conseil du trésor, soit 947 469 heures pour l'exercice financier 2021-2022. L'écart observé s'explique par la réalisation d'heures supplémentaires.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	4	230 000,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	30	20 364 688,36 \$
Total des contrats de service	34	20 594 688,36 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2020-2022

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
1. Prendre en compte le développement durable dans les actions structurantes du Ministère	1.1 Pourcentage des actions structurantes du Ministère ayant fait l'objet d'un exercice de PCPDD ¹⁷ selon les exigences de la directive ministérielle	100 %	100 %	Atteinte
	1.2 Taux des programmes ministériels ciblés assujettis à la politique ministérielle de financement responsable et éthique	100 %	0 %	Non atteinte
2. Renforcer la performance de l'industrie du transport par l'électrification et l'efficacité énergétique	2.1 Ratio des apports des partenaires, dans des projets visant l'électrification des transports, par rapport à l'aide financière accordée — volet projets mobilisateurs en électrification des transports	1,0	1,0	Atteinte
	2.2 Ratio des apports des partenaires, dans des projets visant l'électrification des transports et l'efficacité énergétique, par rapport à l'aide financière accordée — volet appel de projets en science, recherche et innovation	>1,3	1,3	Non atteinte
3. Stimuler l'essor de l'économie circulaire	3.1 Ratio des apports des partenaires, dans des projets visant à stimuler l'essor de l'économie circulaire, par rapport à l'aide financière accordée	1,0	2,0	Atteinte

17. Prise en compte des principes de développement durable.

Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats 2021-2022	Atteinte de la cible
4. Stimuler le développement de l'entrepreneuriat social	4.1 Ratio des apports des partenaires, dans des projets soutenus dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025, par rapport à l'aide financière accordée	>3,5	7,1	Atteinte
5. Appuyer le développement des régions et de leurs entreprises	5.1 Pourcentage de l'aide financière accordée dans des MRC non urbaines afin de dynamiser le développement économique des régions et de leurs entreprises	31,5 %	32 %	Atteinte
6. Faire rayonner l'expertise québécoise en matière de recherche et d'innovation durable	6.1 Taux de croissance du nombre d'initiatives internationales de recherche et d'innovation contribuant aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	167 %	0 %	Non atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 est en cours de révision. Il n'avait pas été rendu public au 31 mars 2022.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2021-2022	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
Nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹⁸	0		

18. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2022

Nombre de personnes occupant un poste régulier	
500	

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2021-2022

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
25	36	42	27

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2021-2022

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2021-2022	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	25	6	0	1	0	7	28,00
Occasionnel	36	6	0	1	1	8	22,20
Étudiant	42	15	0	2	1	17	40,50
Stagiaire	27	11	1	0	0	11	40,70

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Régulier (%)	28,00	32,40	34,15
Occasionnel (%)	22,20	15,40	34,78
Étudiant (%)	40,50	24,30	22,22
Stagiaire (%)	40,70	15,40	21,74

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)
Anglophones	2	0,40	3	0,59	5	0,76
Autochtones	5	1,00	2	0,39	2	0,30
Personnes handicapées	9	1,80	8	1,57	12	1,82

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel¹⁹ — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2022	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022 (%)	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)
MVE Montréal/Laval	57	39,04	54	36,24	72	35,82
MVE Outaouais/Montérégie	4	100,00	2	66,67	4	15,38
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	0	0,00	0	0,00	1	4,00
MVE Capitale-Nationale	49	14,45	49	14,12	46	12,47
MVE Autres régions	1	3,03	0	0,00	4	5,48

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	3	5,56

19. Les données présentées excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2021-2022 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	25	36	42	27	130
Nombre de femmes embauchées	11	15	19	11	56
Taux d'embauche des femmes (%)	44,00	41,70	45,20	40,70	43,08

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2022

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ²⁰	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	59	353	67	21	0	0	500
Femmes	22	163	52	19	0	0	256
Taux de représentativité des femmes (%)	37,29	46,18	77,61	90,48	0,00	0,00	51,20

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis en lien avec le PDEIPH

Automne 2021 (cohorte 2022)	Automne 2020 (cohorte 2021)	Automne 2019 (cohorte 2020)
0	1	1

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2021-2022	2020-2021	2019-2020
0	0	1

20. Il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Autres mesures ou actions en 2021-2022

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Sensibiliser les employés dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Sensibiliser les employés dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	Personnes handicapées	Tout le personnel
Recruter une ressource dans le cadre de la nouvelle mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des minorités visibles et ethniques	MVE	1
Conformément aux orientations gouvernementales, privilégier l'embauche de membres des minorités visibles et ethniques à compétences égales	Tous les groupes cibles	Tous les gestionnaires
Rendre le Plan d'action ministériel à l'égard des personnes handicapées 2019-2021 (prolongation 2021-2022) accessible sur le site Web du Ministère	Tout le personnel	Tout le personnel

4.6 Allègement réglementaire et administratif

Allègement réglementaire et administratif gouvernemental

Publié en décembre 2020, le Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 comprend 47 mesures. Sa priorité est d'accroître la compétitivité de l'environnement d'affaires des petites ou moyennes entreprises dans les secteurs de la transformation alimentaire, de la construction, du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que dans d'autres secteurs. Au 31 décembre 2021, 23 % des mesures étaient réalisées, 57 % étaient en cours de réalisation et 20 % étaient à venir.

Dévoilé en août 2018, le Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail — Alléger le fardeau des détaillants comprend 17 mesures. À ce jour, 47 % de ces mesures sont réalisées, alors que 47 % sont en cours de réalisation et une mesure ne l'est pas²¹.

21. Il s'agit de la mesure 6. Le projet de loi n° 53 est mort au feuillet lorsque la 41^e législature a pris fin en août 2018.

Le Ministère s'assure du respect et de la mise en œuvre de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif — Pour une réglementation intelligente. Il conseille également les MO dans l'application de cette politique. En 2021-2022, 19 MO ont bénéficié de services d'accompagnement personnalisés dans le cadre de 50 projets d'analyse d'impact réglementaire (AIR). Le Ministère a également répondu à 61 demandes d'avis de 23 MO concernant la nécessité de produire une AIR. De plus, 5 MO ont bénéficié d'une formation virtuelle sur les analyses d'impact réglementaire.

Le Ministère a aussi proposé des modifications à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif — Pour une réglementation intelligente. Elles sont entrées en vigueur en décembre 2021. L'exigence du « un pour un » a été resserrée pour en améliorer l'application.

En outre, la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (2021, chapitre 35 — projet de loi n° 103) a été sanctionnée en décembre 2021 par l'Assemblée nationale. Cette loi comporte 25 mesures d'allègement réglementaire concernant sept secteurs de l'économie.

Formé de dirigeants d'associations représentant les entreprises et de hauts fonctionnaires du gouvernement du Québec et coprésidé par la ministre déléguée à l'Économie, le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif a tenu une rencontre en septembre 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du chapitre 3 de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario, qui porte sur la coopération réglementaire, le Ministère a transmis 24 notifications aux MO concernés et un commentaire a été adressé à l'Ontario.

Le Comité consultatif des provinces et territoires a été créé en vertu de la Loi sur le Conseil canadien des normes. Ce comité a entrepris des démarches afin de circonscrire les problématiques liées à la mobilité interprovinciale des monteuses d'installations au gaz. Il est prévu qu'un accord de conciliation soit entériné au plus tard le 31 décembre 2022.

Enfin, à l'échelle du Canada, le Ministère a participé aux travaux du Comité fédéral-provincial-territorial sur la gouvernance et la réforme de la réglementation.

Allègement réglementaire et administratif ministériel

Le Ministère a coordonné les travaux ayant mené à la sanction, en décembre 2021, de la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (2021, chapitre 35 — projet de loi n° 103).

Dans la foulée de cette sanction, la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés a été abrogée. Les entreprises concernées sont ainsi libérées des formalités et des coûts relatifs à l'obtention des permis qui étaient délivrés en vertu de cette loi. À titre indicatif, mentionnons qu'en 2020, plus de 7 000 permis ont été délivrés. Les économies relatives aux coûts liés aux permis sont évaluées à près de 2,6 M\$ par année pour les entreprises. De plus, le fardeau administratif a été réduit de l'ordre de 167 k\$ par année. L'abrogation de cette loi accorde aux entreprises une plus grande flexibilité dans le choix des matériaux de rembourrage.

Le Ministère a aussi poursuivi sa collaboration avec la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) dans le cadre de travaux menant aux allègements suivants :

- l'autorisation de produire des boissons alcooliques à base de raisin pour les producteurs artisans de vin ;
- de nouvelles conditions d'exploitation du permis pour la participation à des salons de dégustation et à des expositions ;
- des précisions concernant la dégustation de mélanges à base d'alcool et de spiritueux pour les titulaires de permis de distillateur.

La mesure 12 du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025 prévoit la mise sur pied d'un comité interministériel, sous la responsabilité du ministère de l'Économie et de l'Innovation, de la RACJ et du ministère des Finances. En septembre 2021, ce comité a commencé une réflexion sur la modernisation du régime de fabrication de boissons alcooliques prévu par la Loi sur la Société des alcools du Québec.

De plus, la mesure 46 de ce plan met en place un groupe de travail interministériel qui a pour objectifs :

- d'identifier et d'anticiper les obstacles réglementaires et administratifs à l'émergence et à la mise en œuvre de nouvelles technologies et de modèles d'affaires innovants par les entreprises ;
- de proposer des actions et des pistes de solution réglementaires permettant d'accélérer et de fluidifier le passage de l'idée au marché ;
- de contribuer à l'élaboration de cadres réglementaires souples, adaptatifs et évolutifs.

En février 2022, ce groupe de travail a déposé son rapport d'étape auprès du Comité interministériel de la recherche et de l'innovation.

Par ailleurs, le Ministère a réalisé l'ensemble des travaux ayant mené à l'élimination des limites quantitatives applicables au transport vers le Québec de boissons alcooliques acquises dans une autre province ou un territoire du Canada. La levée de ces limites représentait une occasion, pour le gouvernement du Québec, d'aligner sa réglementation sur celle en vigueur dans une majorité d'autres provinces, favorisant ainsi le commerce interprovincial au bénéfice des consommateurs.

Enfin, à la suite de la mise en place, en 2020-2021, de la prestation électronique de services (PES) pour le Régime d'investissement coopératif, 84 des 96 déclarations ont été reçues en ligne en 2021-2022, ce qui représente une adhésion de 88 %. En outre, depuis le 1^{er} décembre 2021, les coopératives ont accès à une PES pour la transmission électronique de leur rapport annuel, exigé en vertu de la Loi sur les coopératives. En 2021-2022, 194 des 505 déclarations reçues ont été effectuées en ligne, ce qui équivaut à une adhésion de 38 %, et ce, bien que la PES n'ait été offerte qu'au cours des quatre derniers mois de la période.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	
120	

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	82	0	0
21 à 30 jours	33	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	1	0	0
Total	116	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	16	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	23	0	0	Articles 9, 13, 14, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 31, 32, 33, 34, 37, 39, 48, 49, 54 et 56
Refusée (entièrement)	19	0	0	Articles 9, 13, 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 27, 33, 34, 37, 39, 42, 48, 54, 57 et 137.1
Autres	58	0	0	Article 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	4

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Cinquante ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Non
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ?	Oui Diffusion d'une manchette et création d'une page intranet à ce sujet
Si oui, expliquez lesquelles :	

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ?	Oui 2 juin 2016
Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ?	Oui 2 juin 2021
Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française :	

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ?	Oui Diffusion de huit manchettes dans l'intranet et présentation de la politique aux nouveaux employés de la Direction des communications
Si oui, expliquez lesquelles :	
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ?	

4.9 Égalité entre les femmes et les hommes

En 2021-2022, le Ministère a appuyé l'entrepreneuriat féminin en investissant 25,0 M\$ dans le fonds Accelia Capital, dont un des objectifs est d'investir dans des entreprises détenues par des femmes ou dans lesquelles une ou plusieurs femmes occupent un poste de direction.

Il a également fait la promotion des carrières scientifiques et technologiques d'avenir auprès de la relève féminine, notamment en soutenant :

- la remise de 12 prix au concours Chapeau, les filles ! et à son volet Excellence Science ;
- la réalisation de 546 activités dans le cadre du programme NovaScience, ce qui a donné lieu à près de 10 000 participations de femmes de la relève scientifique.

Finalement, la mesure Stages d'innovation en entreprise, réalisée en collaboration avec Mitacs, a permis d'appuyer 489 stagiaires féminines en 2020-2021, soit la dernière année pour laquelle l'information est disponible. De ce nombre, 44 femmes ont effectué leur stage dans le domaine de l'intelligence artificielle.

4.10 Politique de financement des services publics

POUR LES BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS

Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

Services tarifés	Revenus prévus 2021-2022 ²² (000 \$)	Coûts des services (000 \$)	Niveau de financement atteint (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	27,8	141,3	19,7
Délivrance de permis de remboursement ²³	2 199,7	178,4	1 233,0
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	113,5	531,0	21,4

22. Les revenus sont dits « prévus » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas finalisés.

23. En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. Pour sa part, l'Ontario a décidé d'abroger sa loi équivalente (Upholstered and Stuffed Articles, Ontario Regulation 218/01) à compter du 1^{er} juillet 2019 et le Manitoba a abrogé sa réglementation en la matière le 1^{er} janvier 2020. Le Québec est venu, à son tour, abroger la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés (RLRQ, chapitre M-5) à la suite de l'adoption de la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif (2021, chapitre 35, projet de loi n° 103), en date du 7 décembre 2021.

Méthodes de fixation des tarifs

Services tarifés	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision	Date de la dernière indexation	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral	31 mars 2022	1 ^{er} avril 2021	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Délivrance de permis de remboursement	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres provinces canadiennes	31 mars 2021	1 ^{er} janvier 2021	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Coût de revient	31 mars 2022	1 ^{er} janvier 2022	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

Niveaux de financement visés

Services tarifés	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	35 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant des tarifs comparables à ceux des autres personnes morales reconnues par les gouvernements provincial et fédéral.
Délivrance de permis de remboursement	100 %	Le niveau de financement atteint (1 233 %) s'explique notamment par le nombre élevé de demandes reçues et de demandes traitées en ligne.
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement est établi dans le but de récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.

POUR LES NOUVEAUX BIENS ET SERVICES

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification de biens ou de services.

POUR LES BIENS ET LES SERVICES QUI POURRAIENT ÊTRE TARIFÉS

Les services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification sont les suivants :

- délivrance de certificats d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
 - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
 - congé fiscal pour chercheurs étrangers,
 - congé fiscal pour experts étrangers,
 - crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
 - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires,
 - reconnaissance à titre de centre de recherche public admissible,
 - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
 - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires,
 - régime d'investissement coopératif,
 - ristourne à impôt différé ;
- accompagnement et services-conseils offerts aux entreprises par des conseillers en développement économique régional, des conseillers industriels, des experts en affaires internationales et des professionnels de la gestion.

Coût des biens et des services non tarifés (coût de revient)

Des travaux visant à établir le coût de revient des principaux biens et services ont déjà été réalisés pour trois services du Ministère, lesquels sont révisés annuellement et ont été présentés précédemment. Aucun exercice d'établissement du coût de revient d'autres biens et services n'a eu lieu au cours de l'année 2021-2022.

4.11 Fonds d'investissement

Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique (FDE) a été instauré au sein du Ministère le 1^{er} avril 2011. Il constitue un véhicule privilégié par le gouvernement pour effectuer des interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec. Il contribue également à relever les défis auxquels fait face l'économie du Québec, de même que les entreprises québécoises, et ce, tout en maximisant les retombées économiques de ses interventions.

En 2021-2022, le financement accordé dans le cadre du FDE s'élevait à 2,5 G\$. Cette somme provenant des divers programmes et mandats a permis de soutenir des projets d'une valeur de 10,6 G\$ qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 13 455 emplois. De plus, cinq engagements ont eu lieu dans des fonds d'investissement, dont quatre dans de nouveaux fonds. Les interventions sous forme de prêts et de garanties de prêt représentent 76,3 % du financement du FDE. Par ailleurs, 115 certificats initiaux et 2 120 attestations annuelles ont été délivrés²⁴. Au 31 mars 2022, le portefeuille du FDE avait une valeur de 6,2 G\$, ce qui comprenait 3 761 interventions financières auprès de 2 842 entreprises.

Résultats globaux des activités de financement

Interventions financières	2021-2022
Financements autorisés (M\$)	2 496,8
Valeur déclarée des projets (M\$) ²⁵	10 578,7
Nombre d'interventions financières	3 394
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ²⁵	13 455

Les états financiers du FDE sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

Fonds Capital ressources naturelles et énergie

Le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE), anciennement le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), est institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation et sa gestion est confiée à Investissement Québec. Chaque projet d'investissement est autorisé par le Ministre, suivant l'obtention d'un avis favorable du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, du ministre des Finances et de tout autre ministre que peut désigner le gouvernement, ou par le gouvernement selon l'ampleur de l'intervention.

24. Les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et ils confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

25. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Au cours de l'exercice 2021-2022, trois nouvelles interventions totalisant 33,3 M\$ ont été réalisées dans le cadre de rondes de financement de 179,5 M\$.

Résultats globaux des activités de financement²⁶

Interventions financières	2021-2022
Financements réalisés (M\$)	33,3
Valeur déclarée des projets (M\$) ²⁷	179,5
Nombre d'interventions financières	3
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ²⁷	616

Les états financiers du fonds CRNE sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

Fonds pour la croissance des entreprises québécoises

Le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises (FCEQ) est institué au sein du Ministère. Il a pour objectif de faire fructifier et d'accroître les sommes portées à son crédit en soutenant les entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent soit un fort potentiel de croissance, soit un caractère stratégique pour l'économie québécoise. Le FCEQ réalise des investissements en participations dans celles-ci ou dans des fonds de toute forme juridique poursuivant le même objet, autre qu'un fonds spécial au sens de l'article 5.1 de la Loi sur l'administration financière.

Au cours de l'exercice 2021-2022, sept nouvelles interventions totalisant 207,9 M\$ ont été réalisées dans le cadre de rondes de financement de 1 902,4 M\$.

Résultats globaux des activités de financement²⁸

Interventions financières	2021-2022
Financements réalisés (M\$)	207,9
Valeur déclarée des projets (M\$) ²⁷	1 902,4
Nombre d'interventions financières	7
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ²⁷	1 004

Les états financiers du FCEQ sont déposés en même temps que le présent rapport en vertu de la Loi sur Investissement Québec.

26. Le financement de ces interventions provient du fonds CRNE. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.

27. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

28. Le financement de ces interventions provient du FCEQ. Par conséquent, ces résultats ne peuvent s'additionner à ceux du FDE.

